

DOSSIER 3

L'étude du territoire de Grandmont, la *Franchise*

Jean-Marc Popineau

Dans le cadre de « l'archéo-géographie, en 2013, l'étude s'est d'abord attachée à définir le géosystème de Grandmont à travers la topographie et l'hydrographie, la géomorphologie et la géologie, le climat et la végétation. Puis, elle s'est intéressée à son anthroposystème en cernant l'organisation de l'espace à travers le réseau viaire, la polynucléarisation de l'habitat et le parcellaire irrégulier, et en analysant les activités passées et présentes sur le territoire. Une fois fixé ce cadre géographique, on a pu orienter la campagne 2014 vers une prospection-inventaire fine de tous les témoignages archéologiques, toutes périodes confondues, encore présents sur le territoire étudié. Cette prospection a débouché sur la confection d'une cinquantaine de fiches d'enregistrement, correspondant à autant de témoignages retrouvés.

En 2015, l'approche géographique a pu fournir une première synthèse sur les occupations de la franchise de Grandmont (**fig. 137**). Les frères grandmontains ont procédé à des travaux très importants pour tirer du territoire qui leur revenait leurs moyens de subsistance, et bien plus encore. Grâce à un modèle standardisé d'aménagements hydrauliques, le territoire, apparemment peu favorable à l'homme au départ, est devenu pourvoyeur de ressources les plus diverses. L'impact fort de ces « frères bâtisseurs » sur le paysage des 854 hectares de leur franchise a pris la forme de nombreux chemins reliant l'abbaye à ses manses et au réseau routier régional, de vingt et une manses dont une villeneuve de 12000 m², de cinq faubourgs, d'une grange dîmière de 1200 m² au sol, de treize chaussées-digues totalisant plus de 1200 m linéaires et 100 hectares d'étangs, de dix-sept canaux d'irrigation totalisant 1500 m linéaires, d'au moins dix moulins à eau, d'une adduction d'eau souterraine de 800 m de long, d'une *grande muraille* dotée de quatre édicules et d'une « barre » chemisée de 48 m de long, de remparts-*barris* autour des faubourgs et d'au moins cent hectares d'essarts au XVI^e siècle. Une chronologie commence à se dessiner, notamment en ce qui concerne la déprise de la fin du Moyen Age et la reprise en main à la fin du XVI^e et surtout au XVII^e siècle (défrichements, réorientation des terres délaissées par la disparition des étangs, reconstruction de la villeneuve et de plusieurs granges et métairies...).

Dans le cadre de la prospection subaquatique (Christophe Cloquier), en 2013, l'enquête sur le réseau hydraulique des environs de l'abbaye a permis de localiser neuf ensembles susceptibles d'être identifiés comme des étangs piscicoles médiévaux ou modernes, antérieurs aux actuels étangs encore en eau. Afin de préciser les potentiels archéologiques de ces aménagements, des observations et des

relevés subaquatiques et terrestres furent réalisés, en 2014, sur l'étang des Sauvages, le plus élevé de la série. Une pièce en bois de la vanne a été datée par radiocarbone entre 1029 et 1183. En 2015, à la demande du Conservateur de l'Archéologie du Limousin, un programme spécifique a été validé par la CIRA et donne lieu à un rapport particulier.

Rappel de la démarche

L'étude de l'espace de Grandmont et de sa franchise a débuté en 2013 par une étude géographique, préalable indispensable à toute tentative de restitution d'un paléo-paysage par les méthodes de l'archéogéographie¹²². Cette étude géographique s'est d'abord attachée à définir le géosystème actuel de Grandmont à travers la topographie et l'hydrographie, la géomorphologie et la géologie, le climat et la végétation. Puis, l'étude a cerné son anthroposystème en observant l'organisation de l'espace actuel à travers le réseau viaire, la polynucléarisation de l'habitat et le parcellaire, et en analysant les activités passées et présentes sur le territoire. Enfin, dans le cadre d'un inventaire thématique, elle a contribué à renforcer la démarche d'archéologie extensive en décrivant et localisant de nombreux éléments patrimoniaux visibles - ou moins visibles - dans le paysage. Dans les limites choisies pour l'étude fine, c'est-à-dire les franchises de Grandmont (854 hectares) et de Muret (220 hectares), les trois géosystèmes individualisés font de l'espace grandmontain une véritable interface entre plateaux et basse montagne. Si Le Grand Muret représente l'implantation du premier ermitage sur une petite éminence rocheuse sauvage dominant des marécages, isolée mais proche des grands axes et d'un bourg, Grandmont, dans la basse montagne et à l'écart des circulations, représente davantage l'idéal de « désert ». Quant à la basse franchise de Grandmont, c'est un plateau, véritable grenier des moines qui y possèdent une grange.

Une fois précisé ce cadre géographique, on a pu orienter la campagne 2014 vers une prospection-inventaire fine de tous les témoignages matériels, toutes périodes confondues, encore décelables sur le territoire étudié¹²³. Cette prospection a débouché sur la confection d'une cinquantaine de fiches d'enregistrement, correspondant à autant de témoignages retrouvés et destinés, à terme, à alimenter un SIG. Les faits archéologiques ont été classés en grand thèmes : hydraulique, bâti, communications, religion, géologie et limites. La grande majorité des éléments relevés appartient à la catégorie hydraulique : « pêcheries » (bassins), « estanches » (étangs), « levades » (canaux irrigation), « peyrades » (chaussées-digues), moulins, « écluses » (vannes), cascades, biefs..., ce qui démontre le très fort

¹²² Jean-Marc Popineau « Un espace d'interface entre plateaux et monts, étude géographique du terroir de l'abbaye chef-d'ordre de Grandmont (Ambazac et Saint-Sylvestre, Haute-Vienne) », *L'abbaye chef d'ordre de Grandmont (com. Saint-Sylvestre, Haute-Vienne, Limousin), Rapport*, Philippe Racinet (coord.), Service régional de l'Archéologie du Limousin / Université de Picardie, 2013.

impact des aménagements grandmontains liés à l'eau sur le paysage, soit comme force motrice, soit comme moyen d'irrigation ou de drainage, soit comme supports de pisciculture. La catégorie rassemblant le bâti est aussi bien représentée : villeneuve d'essarts (*prinzes nouvelles*), *mas*, pierres gravés de dates ou de symboles, ouvertures chanfreinées avec ou sans congés, traces de couverture de chaume, fermes, granges-étables, grange dîmière, « clédiers » (séchoirs à châtaignes), « bachots » (pierres à évier), caves, silos, abris, terrasses... La catégorie des limites est très prégnante dans la partie montagneuse avec le « Mur de Franchise » ou *grande muraille* et aussi avec les autres grands murs de clôture et les parcellaires agraires « fossilisés » par la forêt. La religion est représentée par les croix de chemin, les statues, les éléments semi-légendaires autour de la vie de saint Etienne... Enfin, les communications sont marquées par des chemins délaissés et des ornières creusées dans le granit. Il faut préciser que cet inventaire ne comprend pas les pierres sculptées, issues ou non du démantèlement de l'abbaye, ni l'étude des faubourgs de l'abbaye, et qu'il est complété par la prospection subaquatique des étangs de Grandmont, ces trois recherches étant réalisées par d'autres équipes.

La campagne 2015¹²⁴ s'est orientée, en premier lieu, vers la patiente poursuite de la prospection terrestre autour de Grandmont et dans sa franchise, et vers l'inventaire thématique qui en découle. Dix-neuf nouvelles fiches d'inventaire ont ainsi pu être créées et une vingtaine d'autres ont pu être complétées ou corrigées. En deuxième lieu, la recherche s'est attachée à tenter de relier ces éléments concrets du paysage avec les documents textuels, photographiques ou cartographiques en notre possession au moyen de l'analyse régressive. Les textes et cartes du XIX^e siècle forment un point de départ, précieux par leur précision et par leurs mentions toponymiques oubliées depuis. Grâce à leur utilisation, les terriers, dénombrements, actes notariés et autre procès verbaux de bornage datant des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles nous deviennent plus intelligibles malgré les fréquents changements de nom de lieux. En troisième lieu, il a été possible, à ce stade de l'inventaire, de commencer à réfléchir à un SIG du site de Grandmont et de sa franchise et de réaliser des cartes thématiques à des échelles adaptées, plus grande pour le site de Grandmont (**fig. 138 à 140**), plus petite pour la franchise (**fig. 141 à 143**). Ces cartes s'articulent autour de trois thématiques : les aménagement hydrauliques, le bâti, les circulations. Elles permettent de mieux comprendre les étapes et les modalités de l'appropriation et de l'exploitation de l'espace de Grandmont par les frères en fonction des ressources et des contraintes du milieu géographique.

¹²³ Jean-Marc Popineau « Archéologie spatiale d'un espace rural : Grandmont (Ambazac et Saint-Sylvestre, Haute-Vienne), apport de la prospection archéologique à vue », *L'abbaye chef d'ordre de Grandmont, rapport*, Philippe Racinet (coord.), Service régional de l'Archéologie du Limousin, Université de Picardie, 2014.

¹²⁴ Jean-Marc Popineau « Apport de la prospection terrestre et confrontation avec les sources écrites ou : les douze travaux Grandmontains », *L'abbaye chef d'ordre de Grandmont, rapport*, Philippe Racinet (coord.), Service régional de l'Archéologie du Limousin, Université de Picardie, 2015.

La campagne 2015 a débouché sur une première synthèse d'étape qui confronte les résultats de la prospection terrestre-inventaire des années 2013-2015 aux mentions éparses dans les textes du XV^e et des siècles suivants. La méthode utilisée est celle de l'archéogéographie, qui traite de la dynamique de l'espace dans la durée. L'archéogéographie est une discipline issue d'une association entre archéologie et géographie, soutenue par le Département Sciences de l'Homme et des Sociétés du CNRS dès la fin de la décennie 1990. La synthèse archéogéographique de l'espace de Grandmont s'est attachée tout d'abord à rappeler les étapes de la constitution de la franchise de l'abbaye, étudiées par ailleurs, puis à y relier les différents aménagements humains de l'espace grandmontain, que ce soient les habitats, le réseau viaire, les aménagements hydrauliques, les constructions remarquables ou les défrichements. L'avis de la CIRA sur le rapport d'opération annuelle 2015¹²⁵ indique d'ailleurs que « l'analyse des paysages et du fonctionnement économique de la Franchise s'intègre dans une approche plus archéogéographique que précédemment (on signalera que l'étude des traces fossiles des parcelles relève aussi de l'archéogéographie) ». Les nouvelles prospections ont permis de passer de 50 à 69 indices d'aménagements dispersés sur 854 ha, avec, en parallèle, une investigation archivistique et un report cartographique en vue de la réalisation d'un SIG et de cartes thématiques. Les aménagements concernent la dizaine d'étangs piscicoles aujourd'hui connue, leurs installations hydrauliques et leur mise en réseau, ainsi que tous les aménagements structurants du paysage (voirie, croix, fossés, équipements agricoles comme les moulins ou des bâtiments...). On signalera l'intéressante grange dîmière du Grand Coudier, un toponyme qui apparaît en 1071 dans une donation du seigneur de Chalucet à l'abbé de Solignac et qui a été rétrocédée en 1178 à Grandmont. De même le repérage, au lieu-dit « La Grande Murhaille », de tronçons d'un mur qualifié d' « ancien mur » en 1636 est-il à souligner parmi les apports de cette campagne même si ce pose des problèmes de datation et d'interprétation. Il pourrait s'agir des restes d'une enceinte protégeant la Franchise.

La problématique mise en lumière grâce à cette synthèse a amené à orienter la campagne 2016 vers un certain nombre de prospections à vue qui ont permis de découvrir 22 nouveaux faits archéologiques et d'en compléter deux autres, portant le total des aménagements repérés à 92.

Ces 22 faits archéologiques peuvent être rassemblés en quatre catégories principales : les aménagements hydrauliques, le bâti, le parcellaire, la religion.

¹²⁵ Rapporteur : Brigitte Boissavit-Camus, CIRA GSO, mars 2016.

I. Les aménagements hydrauliques

B20 : moulin de Las Peradas (Saint-Sylvestre « Les Bois ») (fig. 144)

On a pu retrouver en 2016 le souvenir d'un moulin supplémentaire dont il reste à découvrir les traces sur le terrain où une digue a cependant été mise en lumière en 2015.

Deux microtoponymes relevés dans les textes parlent de «Moulin» et de «Las Peradas», le long du ruisseau des Hureaux. Ce dernier terme de *peradas* peut être relié à celui de «peirada» qui désigne, en occitan, un chemin empierré ou localement une chaussée-digue d'étang chemisée en pierres. Pas de vestiges localisés à ce jour sur le terrain mais les mentions sont très proches de l'éphémère « Etang de Bounaret » et de ses vestiges de chaussée-digue (voir H28), et des levades de La Chaise (H19) et de Bounaret (H35). L'état des sections de 1824, faisant suite à la confection du cadastre de 1813 (AD Haute-Vienne), mentionne la pâture de « Las Peradas » ainsi que le pré et la futaie du Moulin appartenant à Jacques Malaguise, la pâture de « Las Peradas » appartenant à Jean Billa et le « Bois du Moulin » à M. Gradepeaux. La création de l'étang de Bounaret est envisagée en 1686, il existe en 1710 et il est qualifié d' « ancien » en 1759. Lieudit cadastral en 1813 (voir H28). Le moulin peut avoir fonctionné avec l'étang mais pas nécessairement.

H35 : levade de Bounaret (de Saint-Sylvestre « Bounaret » (amont) jusqu'à Saint-Sylvestre «La Chaise » (aval) (fig. 145)

La campagne 2016 a permis de compléter nos connaissances sur un aménagement déjà repéré en 2015. Il s'agit d'un fossé artificiel de 974 m de long, composé d'une dépression de 1,10 m de large très comblée, doublée côté talweg par un talus de 0,80 m de large. Il prend l'eau à l'origine dans le ruisseau des Hureaux à 444 m d'altitude (le fossé ne domine dans les premiers mètres que de 0,50 m le ruisseau naturel) et la conduisant par une pente douce (4,2 %) jusqu'aux prés de Saint-Sylvestre «Les Bois» (anciennement «Prés des Raies») à 425 m. Cette levade est symétrique à la levade H19 qui conduit l'eau vers La Chaise (pente de 1,75%). La levade de Bounaret traverse probablement la chaussée-digue de l'Etang de Bounaret mais il n'a pas été observé de quelle manière, la zone étant très perturbée. Sur sa partie terminale, elle est dominée par la limite de Franchise (voir L4), franchie par un ruisseau naturel bientôt détourné vers l'est pour contourner les prés et l'extrémité de la levade, qui vient buter sur le mur de clôture des prés. Un texte de 1686 mentionne le fait archéologique : *[Les preneurs] seront tenus de faire dans le hault de la dicte levée neufve une estanche ou réservoir avec une bonne chaussée pour estenir les eaux du dict grand ruisseau de la Cheze jusques à la plus grande hauteur que faire se pourra sans pourtant nuyre aux voisins pour pouvoir de ce lieu conduyre les eaux dans tous lesdicts domaignes autant que faire se pourra et les arozer dans les temps nécessaires.* (A.D. Haute-Vienne 5H126).

Essai de datation : construction envisagée en 1686.

H45 : deux levades et site d'éperon du Bois des Huguenots (Ambazac « Le Bois des Huguenots » B 1695 à 1702) (fig. 146)

Levades creusées sur le pourtour de l'actuel éperon du « Bois des Huguenots », généralement à 7 m (mais parfois à 20 m) à l'intérieur de la limite actuelle du bois et du niveau maximal des eaux de l'étang de Jonas.

La partie orientale de la levade (d'une longueur de 290 m) prend son eau dans la parcelle 1702, dans une source marécageuse en contrebas du champ, à la limite du bois. La partie occidentale de la levade (300 m) prend son eau dans un ruisseau qui descend en limite de la parcelle 1690. La section de la levade la plus méridionale mesure 2,39 m de largeur pour un talus côté aval de 1,85 m de large. Un fossé sec rejoint la levade occidentale. La présence de ces levades laisse penser que des prés (les « Paquages de Crochepot » à l'est et « les Chaverneaux » à l'ouest selon le cadastre) étaient irrigués par ces levades à une époque où le niveau du lac n'était pas si haut.

Un vaste fossé de 5 m de largeur sur 109 m de long barre toute l'extrémité de la péninsule, dégageant un espace de 7500 m² environ. Il est actuellement impossible d'en deviner la destination.

Un chêne remarquable est isolé à 500 m au nord de ce fossé, au bord du chemin rectiligne qui relie la pointe de la péninsule à la grange du Coudier. Sa circonférence est de 5,43 m à 1 m du sol. Un ancien cerclage en fer en fait le tour, recouvert en partie par l'écorce. Selon le site Internet Krapo arboricole, « De jeunes chênes dans de bonnes conditions s'accroissent de 4 à 5 cm par an durant leur 60 à 80 premières années. A partir de ce moment et jusqu'à ce qu'ils atteignent entre 6 et 6,60 m de circonférence, ils maintiennent une croissance standard de 2,5 cm. ».

Essai de datation : Le Chêne du Bois des Huguenots est peut-être âgé de 150 ans ce qui placerait sa plantation vers 1860, date de la construction de la maison de maître du Coudier et de la réduction de la grange des Moines. Cela pourrait aussi dater le chemin rectiligne qui relie le Coudier au Bois des Huguenots.

L'étang était plus haut qu'aujourd'hui sur le cadastre napoléonien (1813), les levades doivent donc être antérieures. Le toponyme « Cimetière des Huguenots » laisse penser à l'existence autrefois connue d'un site archéologique (le toponyme fait penser à un cimetière protestant mais il est parfois attribué par les sociétés médiévales à des mégalithes). On peut éventuellement lui relier le fossé large barrant l'éperon.

H40 : levades des Bracz (Saint-Sylvestre « Les Prés » C 153, « Chez Chandeau » C 281 et C 288) (fig. 147)

Ensemble de levades irriguant les prés des *Bracz*, *Brat* ou *Bros*. La première levade prend l'eau en amont d'un aménagement du ruisseau de la « Font de Fontpey » (voir H38) et mesure environ 300 m.

Les deux autres, de 200 m de long chacune, prennent leur eau dans le ruisseau de Grandmont, l'une en rive gauche, l'autre en rive droite. Une quatrième levade, beaucoup plus longue (850 m) et étudiée en 2015 (voir H16), la levade des Prés, surmonte les deux levades.

La première levade franchit en souterrain un chemin au moyen d'une canalisation en pierres et dalles de 7 m de long pour 70 cm de large, très comblée de terre.

Essai de datation : l'abbaye de Grandmont reçoit en 1232 la forêt et les terres de *Fontpeys* ou *Fontpeye*, aujourd'hui Fontpeix et le pré du Brat. Les *prises nouvelles et nouvelle bailhette* apparaissent dans les textes en 1577. On y mentionne des terres, des prés, des fontaines, des bois, un essart... (voir L10).

H36 : fontaine de Larmont ou de Leymagnat (Saint-Sylvestre «Larmont » B532) (fig. 148)

Il s'agit d'un captage d'eau par divers aménagements : 1. puits en cave avec pompe (non relevé) ; 2. sorte de puits sans margelle, au cuvelage maçonné de 1,05 m de diamètre à l'ouverture et de 2,10 m entre la surface du sol et la vase du fond, tuyau de captage ; 3. captage moderne en béton ; 4. ruisseau ; 5. pêcherie maçonnée de 4,30 m x 7,40 m très envasée ; 6. mare évacuée par un «avaloir» vers le pré du Grand Coudier. L'eau rejoint ensuite le «ruisseau des Ombres», après un parcours total de 1220 m juste en aval du moulin de Crochepot.

Textes mentionnant le fait archéologique : «Sous la maison de Larmont bâtie vers 1850 (voir B3), le bâtisseur a fait creuser un puits dans la cave voûtée ; une pompe était installée près de l'entrée dans la cuisine. L'eau provenait de la butte derrière la maison, vers la petite carrière de kaolin signalée dans le guide géologique « carrière Boulestin », vers chez Maurice Couturier. Le trop-plein de ce puits s'écoulait dans le jardin en face de la maison, et alimentait une pêcherie ». « Une autre source était la fontaine du village, sous les racines d'un gros arbre, que l'on peut voir en descendant le chemin des Bouiges. Elle a été détournée par M. Pénicaud mais il y a un droit d'eau pour Boursicaud dans le grand bac de Coudier» (témoignage de M. Moreau).

Problème d'identification : *le pré du dessus la font de Narmont de Fontpeye (1577)* correspond-il à Larmont ? La mention de Fontpeye, lieu-dit situé à 1,5 km à l'est permet de douter. *Le Grand Coudier, terre appelée le Combault de la Font de Lemagnat (1577)* est plus assuré.

En 1762, on note *une chasteignière à côté de la chènevière, ou terre et coudert appelée dessous Larmont selon les bornes, et l'eau qui monte des airrages des dites maisons pour aller au dit coudert de dessous maison appartiendra au dit présent lot depuis le mardy au soir jusqu'au dimanche matin ; le surplus elle sera du premier lot*¹²⁶.

¹²⁶ A.D. Haute-Vienne 4 E 22/28 (1762).

H39 : captage d'eau de flanc de coteau de la Font de Narmont de Fontpey (Saint-Sylvestre « Fontpeix » C 265) (fig. 149)

Bassin de 13,60 m de long (parallèlement à la pente) sur 6,10 m de large et 0,80 m de profondeur actuelle (soit 66 m³). L'eau est captée à mi-pente, contrairement à la « Font de Fontpey » (H38) mais comme celle de « Chez Chandean » (H12).

La digue mesure 1,60 m d'épaisseur, elle est percée en son centre par la bonde construite en dalles de granit. La digue se prolonge par un mur en terrasse. Un chemin donnait accès au bassin. L'arrivée d'eau se fait dans l'angle sud-est. L'eau évacuée de la bonde court sur la pente, franchit en souterrain un chemin à mi-pente, puis un mur de clôture et enfin traverse un autre chemin encore exploité avant de rejoindre le ruisseau de Grandmont. Un texte mentionne *du dessus la font de Narmont de Fontpeye, 3 séterées environ* (1577).

Essai de datation : toute la zone est issue d'un défrichement par les moines de Grandmont au XVI^e siècle. L'aménagement hydraulique en est une conséquence pour l'arrosage ou l'irrigation (mais aucune levade n'a été relevée ici).

H43 : pêcherie de Larmont (Saint-Sylvestre « Larmont » B 568) (fig. 150)

Petite pêcherie de 1,50 m de côté environ, aux parois en moellons de granit, très envahie et asséchée, située sur un talweg sec tributaire du ruisseau de Grandmont.

H38 : deux captages d'eau de talweg de la Font de Fontpey (Saint-Sylvestre « Fontpeix » C 259) (fig. 151)

A l'amont d'un petit talweg tributaire du ruisseau de Grandmont, deux aménagements proches ont été construits pour capter les sources dans des bassins dits « pêcheries ».

- Bassin n° 1 : 4,25 m de long (perpendiculairement au talweg) pour 2,90 m de large, profondeur actuelle : 0,70 m (soit aujourd'hui : 9 m³). Arrivée d'eau par l'angle nord-ouest, bonde au centre de la digue. La digue est maçonnée.
- Bassin n° 2 : 13,30 m de long (perpendiculairement au talweg) pour 4,05 m de large, profondeur actuelle : 0,90 m (soit aujourd'hui 50 m³). La bonde est couverte de dalles. la digue est épaisse de 2,10 m. La bonde est décalée vers la gauche.

La zone de fond de talweg est entièrement entourée d'un mur, arrondi à l'amont, perpendiculaire à l'aval. Au dessous, un chemin franchit à gué le ruisseau, suivant la courbe de niveau et longeant deux levades. Deux grosses pierres pointues non en place sont dressées de part et d'autre du gué. Toute cette zone est marécageuse mais devait être assainie à l'origine.

Texte mentionnant le fait archéologique : *trois septerées appelée la Font de Fontpey...* (1661).

Essai de datation : l'abbaye de Grandmont reçoit en 1232 la forêt et les terres de *Fontpeys* ou *Fontpeye*, aujourd'hui Fontpeix et le pré du *Brat*. *Les prises nouvelles et nouvelle bailhette* apparaissent

dans les textes en 1577. On y mentionne des terres, des prés, des fontaines, des bois, un essart... Une opération de défrichement accompagnée d'un aménagement hydraulique pour réguler le débit d'eau et la répartir dans les prés en contrebas doit donc être située au XVI^e siècle.

H41 : fontaine de saint Etienne (Ambazac « Le Grand Muret » A 601) (fig. 152)

Un petit rocher surmonte une source à vasque circulaire monolithique en granit, de 0,60 m de rayon, alimentant un bassin triangulaire retenu par une chaussée de 2 m de haut, maçonnée, garnie de pierres à laver et d'une possible vanne en pierre. L'eau alimente ensuite l'étang des Gardèches.

Le réseau hydrographique de Muret est articulé autour d'un ruisseau anonyme qui naît à 504 m d'altitude entre le mont Gerbassou et le puy Garsaute, sur la limite entre les communes d'Ambazac et de Saint-Sylvestre qui suit localement le *divortia aquarum*. Le ruisseau se jette dans le Beuvreix, affluent du Taurion, près des moulins de Crossas et de Nouaillas (vestiges médiévaux) après un parcours de 5,2 km. Ce ruisseau et ses petits affluents, dont celui de la Fontaine de saint Etienne, alimentent l'étang des Gardèches (noté *estang du grand chemin venant de Lymoges à Ambazac* en 1663) et l'étang des Chardons (les seuls présents sur la cadastre de 1810), ainsi que l'étang du Petit Muret, l'étang du Muret, de création contemporaine, et de nombreux autres étangs.

H46 : fontaine du Grand Muret (Ambazac « Grand Muret » A 612) (fig. 153)

Source captée pour alimenter un lavoir à impluvium constituée d'une couverture en bardeaux. Elle est située à 100 m du site du prieuré du Grand Muret, 300 m du site primitif supposé de la celle de saint Etienne et à 280 m de la fontaine Saint-Etienne. L'eau rejoint ensuite l'étang de Brutines puis le Beuvron et le Taurion.

H42 : chaussée-digue et lavoir de La Gande (Saint-Sylvestre « La Gande » B180 (aval) et B177 (amont) (fig. 154)

Il s'agit d'une petite chaussée-digue de 10,60 m de long, chemisée en pierres côté aval, entièrement comblée côté amont (pré) mais qui pouvait générer un petit étang de 300 m². Une bonde est présente, constituée de dalles de granite (on distingue des briques (?) qui la bouchent vers l'amont). L'eau de la bonde alimente un bassin-lavoir de 3,60 m de long (perpendiculairement au talweg) sur 2,35 m de large (8,50 m²), doté de trois pierres à laver. L'accès à la chaussée-digue se faisait par un chemin, venant de la D78, dont on relève encore une profonde ornière creusée dans le granit, bordé par un muret soutenant le talus qui le surplombe. Le chemin est encore cadastré et communal jusqu'à la chaussée.

H44 : chaussée-digue de la Prise de Larmont (Saint-Sylvestre « Prise de Larmont » B453) (fig. 155)

Levée de terre mesurant 55 m de long et 2,50 m de large aujourd'hui au centre (4 m si on mesure la différence verticale entre le point central le plus bas et le point latéral le plus haut), perpendiculaire à un petit talweg aujourd'hui à sec matérialisé par un fossé, tributaire du ruisseau naissant à Larmont et se jettant à Crochepot dans le ruisseau des Ombres. S'il s'agit d'une chaussée-digue, elle aurait généré un étang de 2500 m² environ. Des chemins reliaient cette structure au hameau de Saint-Sylvestre « Chez Pouyaud », à Grandmont et au hameau d'Ambazac « Rouilleras ». A une trentaine de mètres à l'est, au pied du chemin montant vers Chez Pouyaud, on distingue les restes d'une bâtisse en granit, très effondrée.

H37 : étang de Vieux (Ambazac «Lessart» B532) (fig. 156)

Vestiges d'un petit étang situé sur la limite de la franchise de Grandmont (matérialisée localement par le ruisseau *descendant des héritages de la Terre des Ombres et de la Maison du Bois*), une chaussée-digue chemisée en pierres de 0,90 m de haut barre le ruisseau ; elle mesure 12,30 m de long sur 2,40 m d'épaisseur. La bonde est formée d'un conduit en pierres surmonté de dalles. L'étang est très petit (200 m² environ) et très envasé. Il est longé au nord par le chemin dit *des Bouiges* qui conduit de Larmont (franchise) à Vieux (hors franchise), empierré avec ornières de granit.

Textes mentionnant le fait archéologique : cadastre actuel, microtoponyme «L'Étang» à proximité.

II. Le bâti

Outre les restes d'une bâtisse trouvés près de l'étang de la Prise de Larmont (voir ci-dessus), notre connaissance du bâti de la franchise a été complétée par la découverte des restes d'une maison et l'entrée d'une cave.

B21 : maison ruinée du Petit Coudier (Saint-Sylvestre « B 243 ») (fig. 157)

Vestiges d'un bâtiment carré construit en pierres le long de la route de Saint-Sylvestre au Petit Coudier et mesurant 10,60 m de long et autant de large. Il peut s'agir d'une maison ruinée. Un pan de mur, en moellons de granit, mesure encore 1,50 m de haut.

Le Petit Coudier est mentionné en 1558, son étang en 1582, ses tenanciers et sa tenue en 1698 (A.D. Haute-Vienne 5 HH 64 Table = 5H124). Il est dit appartenant au seigneur abbé en 1577. Pardoux Lacheny possède, *dans la franchise du seigneur demandeur, la mestairie appelée du Petit Coudier qui consiste en maisons, granges, prés, pasturaux, terres, et bois dans le fond du Petit Coudier, duquel il paie de la rente Et outre ce que dessus, tient en la dicte mestairie une pièce appelée de la charaud du Brat... confrontée au chemin que l'on va de Maleyssard au Petit Coudier* (reconnaisances du terrier de 1577 rédigé en 1664, 5 HH 62

du folio 1 au folio 32 = 5H125). *Baillette de la mesterie du Petit Coudier de l'an 1693 pour 7 années, à moitié... plus entretiendront les bastiments de couvertures en fournissant les tuiles qui seront nécessaires par le dit Seigneur...* La métairie fut acquise par l'abbé de Grandmont Pardoux Lacheny en 1648.

Bâtisse représentée comme une maison sur le cadastre napoléonien.

B23 : cavité de Larmont Saint-Sylvestre «Larmont » B549 (fig. 158)

Cavité souterraine signalée par M. Marc Pénicaud, presque entièrement comblée. L'entrée est surmontée d'un linteau en granit en réemploi mesurant 1,30 m de large, 0,25 m de haut pour 0,35 m de profondeur, présentant une feuillure sur le dessus et un chanfrein sur le dessous. La partie inférieure présente une croix gravée dans la pierre. Le chanfrein peut renvoyer ce linteau aux XVI^e-XVII^e siècles mais le réemploi date la structure d'une période plus récente.

III. Le parcellaire

Un vaste parcellaire fossile lié à un défrichement a pu être retrouvé, de même qu'une portion de la limite de franchise sur 800 m.

L10 : parcellaire d'essart de Fontpey Saint-Sylvestre « Fontpeix » (fig. 159 et 159bis)

On a retrouvé les traces d'un parcellaire constitué de nombreux murets de pierres sèches (granit) parallèles ou perpendiculaires à la pente, sans remblai de terre au-dessus, et de nombreux chemins de desserte. Fond du talweg humide entièrement entouré de murets, drainé, avec des aménagements destinés à recueillir et à distribuer l'eau d'une source : les deux bassins de la font de Fontpey (H38), le bassin de la font de Narmont de Fontpey (H39), un gué, la levade des Bracz (H40) et celle de Fontpey (H 41).

Textes mentionnant le fait archéologique :

En 1232, Gaucelin, seigneur de Saint-Sylvestre, et Guitto, son frère vendent à Grandmont la forêt et le fond de la terre qui est joignant la forêt de Fontpey avec toute la terre au bois adjacent, jusqu'à quatre sétérées et le pré du Brat (manuscrit du Seminaire 81, f° 155v°). *Trois septérées de terre sises dans la forêt de Fontpeys (1562) ; pièce de terre de prise nouvelle située dans les appartenances de la forêt de Fontpeye, confronté au chemin que l'on va de St Sylvestre à la Chèze, l'un passant par le bois du Faure et l'autre par le bois de Fontpeye et aux terres de Fontpeye d'autre part... pièce de terre de nouvelle baillette, « prinze à plusieurs foys », dans les appartenances de Fontpeye, contenant onze sétérées de terre ou environ, confrontée au lieu des Coustaudz, à la terre des Aucoullhons de St Sylvestre, et à la forêt de Fontpeye... pièce de terre de nouvelle prise, contenant une quartelée, située ès appartenances de Fontpeye en la franchise, confrontée à la terre de Me Sylvestre Phelip et ses neveux d'une part, et aux terres de la Crouzade de ladite Aucoulon... pièce de terre de*

prise nouvelle, appelée « du Rym... » contenant 6 quartelées, dans les appartenances de Fontpeye, confrontée au pré de Jehanne Aucoulhon, dite Coutide de St Sylvestre, appelé des « Bracz »... pièce de terre de *nouvelle prise*, une partie convertie en pré, contenant 3 quartelées, située en franchise dans les appartenances de Fontpeye, confrontant d'une part à leur pré appelé « des Bracz » et au pré des Bracz de la métairie de Maleyssard... pièce de terre de *nouvelle prise* de 3 séterées environ, communément appelée « la prugne de pourrit » située au Cros de Fontpeys, confrontant au pâtural et pré de Narmont et aux *prises* de Fontpeys... dessus *la font de Narmont de Fontpeye* (1577) ; sept septerées de terre sises dans la forêt de Fontpeys (1578) ; *prise* de dessus *leissard* de Fontpeys... *prise* appelée la Reinardière, au dit lieu de Fontpey... terre du cros de Fontpey... trois septerées de terre sise au dit lieu, joignant la *muraille de la franchise*... trois septerées appelées du Bois du Faure au dit lieu... trois septerées appelée *la Font de Fontpey*... deux septerées appelée De dessous *les murs de Fontpey*... quatre septerées appelée la *prise* de Baudet... pièce de terre sise ès appartenances de Fontpey appelée Fosse Chaude... piessse de terre et champ appelé Fosse Chaude, de *nouvelle bailhette* icelle scize et scituée en appartenances de Fontpey, contenant une sesterée de terre, confrontant au Contaud d'une part, et à la terre des Aucoulhons d'autre, et aux appartenances de Fontpey le tout scitué dans la franchise de Grandmont (1661).

Essai de datation : l'abbaye de Grandmont reçoit en 1232 la forêt et les terres de Fontpeys ou Fontpeye, aujourd'hui Fontpeix et le pré du Brat, mais on ignore si elle les met en valeur. Les *prises nouvelles* et *nouvelle bailhette* apparaissent dans les textes en 1577. On y mentionne des terres, des prés, des fontaines, des bois, un essart...

L11 : limite de franchise de Muret Ambazac « Les Bois de Muret » BH 221 (fig. 160)

La limite de franchise de Muret a été relevée dans sa partie ouest sur 500 m et sud-ouest sur 300 m environ. La prospection est partie du lieudit « Les Landes » où la limite est matérialisée par un large fossé. Le fossé s'interrompt pour laisser passer un ruisseau marécageux qui se jette plus loin dans l'étang des Gardèches puis reprend jusqu'à l'emplacement du « Rochers des Voleurs » ou « Pierre du Diable », autrefois situés près du lieudit « Guet des Marchands » sur l'ancien tracé de la route départementale, maintenant sous la ligne à haute tension. La route a disparu dans la décennie 2000 à cause de travaux routiers sur la D 920.

L'endroit est sinistre et mal famé, car aux dires de nos villageois, c'est à cet endroit que s'embusquaient les détresseurs de grands chemins pour attaquer les voyageurs. Sur cette pierre, qui est un bloc erratique, se trouve une profonde cavité ayant l'aspect du sabot d'un petit ruminant. Une légende connue dans la région affirme que cette empreinte a été laissée par le diable qui, prenant son élan pour emporter une de ses victimes en enfer, dégagea tant de chaleur qu'il fit fondre le bloc et y laissa marquée la forme fourchue de son pied de bouc. (GOUSSAUD 1969).

Au sud, de l'autre côté de l'actuelle D 920, la limite de franchise est matérialisée par un fossé doublé d'un talus le long du « chemin de Nouaillias aux Fayes » (nom cadastral), le chemin étant dans la franchise, puis suit vers l'est les limites de la très vaste parcelle Ambazac « Les Bois de Muret » BH

221 de 52 hectares, dont la grande taille et ses limites sont peut-être un héritage de l'ancien domaine monastique. En ce point, la limite est constituée d'un talus de 3 m de large encore haut de 0,55 m à 1 m. La limite frôle alors le champ du « Bois Brûlé » BH 92 (fossé de 1,40 m, talus de 2,20 m de large) avant de bifurquer vers le nord-est et de se perdre sous l'actuelle voie ferrée.

Textes mentionnant le fait archéologique :

Muret est mentionné dès 1076, date à laquelle Amélius de Montcocu donne à Etienne le lieu de Muret. Entre 1124 et 1139, Amélius de Rancon donne tout son droit sur le lieu et étang de Muret (créé entre 1112 et 1124). En 1132, Amélius de Montcocu donne les hortilles (petits jardins) de Muret. En 1220, Pierre et Gérald Granet donnent toute la terre de Villote près de Muret (ms 81, f° 161v°). En 1222, Georges Boery donne *tout le droit qu'il avait au Puy Blanc, près de Muret* (ms 81, f° 161v°). En 1224, Gaucelin de Razes et son épouse donnent *tous leurs droits sur les terres, bois et prés de Montaubusson* (ms 81, f° 137r° et 161v°). En 1225, Aymeric de Montcocu donne *50 sols de rentes perpétuelles dont 10 sols sur Villote*. En 1227, Amélius de Montcocu donnent Gérald et Pierre Granet avec tous leurs biens. En 1230, Amélius de Montcocu donne *1 setier de seigle de rente à Muret* (ms 81, f° 161v°). En 1230, Bertrand Bouraud et sa femme donnent des terres à Muret (ms 81, f° 161v°). En 1259, Amélius et Aymeric, son frère, seigneurs de Montcocu, firent hommage pour les cens et rentes et le droit qu'ils avaient au mas de Villote avec une obole d'or en mutation (de seigneur). Grandmont, par les donations antérieures des Montcocu, possédait donc la Villote, qu'ils rétrocèdent en fief aux Montcocu. En 1261, Barthélémy de Rancon et sa femme donnent 2 sols 6 deniers (ms 81, f° 157v°) sur le mas de Muret.

Essai de datation : franchise constituée donc entre 1076, arrivée d'Etienne, et 1261 et composée d'un mas (Villote, futur « Petit Muret »), d'un étang, de jardins, bois, terres et prés, de rentes et aussi d'habitants...

IV. La religion

Les aménagements à vocation religieuse ou liés à la religion dans le périmètre de la franchise se sont enrichis de cinq éléments supplémentaires : les restes d'une chapelle, trois mégalithes christianisés par la légende ou par une croix et une statue de saint.

B22 : autel saint Etienne de Muret (Ambazac « Le Grand Muret » A602) (fig. 161)

Ruines de la petite chapelle de saint Étienne (5 x 3 m environ) où on a retrouvé des fondations construites de façon assez rustique, qui sont données pour dater du XIII^e siècle, avec le chevet au nord-ouest. En 1901, on a reconstruit un calvaire et un autel avec des pierres de réemploi (chapiteau à crochets, colonne...). La croix est nimbée. La base de la croix porte la date de 1901 et l'autel 1901-1906.

Des vestiges lapidaires garnissent le site (grosse clé de voûte de 0,60 m de diamètre à huit (ou dix) départs de nervures, tronçons de colonnes, pierres taillées...

Essai de datation : XIII^e-XX^e siècle.

G3 : rocher percé de saint Etienne (Ambazac « Le Grand Muret » A600) (fig. 162)

Rocher de granit erratique couché, mesurant 3,10 m de long pour 1,45 m de large dans sa plus grande largeur, percé vers son centre d'un trou régulier, fait de la main de l'Homme, mesurant 0,49 m de diamètre pour 0,30 m de profondeur. L'orifice est relié au bord de la pierre par une rigole de 4 cm de large sur 0,34 m de long. Le rocher est placé à environ 80 m de l'étang des Gardèches qui se trouve en contrebas et à 80 m du « rocher de saint Etienne », site supposé de sa celle (voir G4).

G4 : rocher de saint Etienne (Ambazac « Le Grand Muret » A 597) (fig. 163)

Grand rocher de granit affleurant, en place, de 16 m sur 20 m d'emprise au sol, avec des entailles perpendiculaires, où l'on dit que fut bâtie la première celle d'Étienne. Le site domine les fonds tourbeux d'une vingtaine de mètres, à 120 m de la Fontaine Saint-Étienne (voir H41). Autour du Grand Muret, on trouve des granits calco-alcalins à structure équante (les cristaux n'ont pas d'orientation préférentielle), à tendance leucocratique (de couleur claire) et à biotite (micas de couleur sombre).

R6 : statue de saint Sébastien (Saint-Sylvestre «le Grand Coudier») (fig. 164)

Cette statue a été présentée par M. Marc Pénicaud qui l'a trouvée au Grand Coudier, près de la grange des Moines. La statue mesure 60 cm de hauteur, elle est brisée (la tête est détachée, les jambes absentes) et très érodée, sauf en quelques endroits. Elle est en calcaire blanc exogène poli. Elle représente sans doute saint Sébastien, nu à l'exception d'un *perizonium* au drapé complexe, attaché à un poteau décoré de motifs d'écorce réguliers et présentant des traces de pigment ocre. Les mains sont liées au poteau derrière le dos avec une corde aux motifs très fins. Cinq trous de flèches sont présents sur le corps : flanc gauche, cuisse gauche, gauche de la tête, cou, flanc droit, cuisse droite. Le visage, très dégradé, présente encore un œil mi-clos et des boucles de cheveux de belle facture.

Essai de datation : l'aspect général est difficile à saisir. Le drapé du *perizonium*, les boucles de cheveux semblent baroques (XVII^e siècle ?).

R7 : croix du Grand Muret (Ambazac « Le Grand Muret ». A 611) (fig. 165)

Petite croix en fer forgé, plantée sur un grand rocher de granit d'un mètre de haut et de 5 sur 4 m d'emprise au sol. XIX^e siècle ?

Conclusion et perspectives

La campagne d'étude archéogéographique de 2016 a donc permis de faire passer le nombre d'aménagements étudiés de 70 à 92. On avait conclu la synthèse de 2015, avec un brin d'humour, en mettant en avant les « douze travaux grandmontains » au Moyen Âge et à l'époque moderne dans la franchise : outre le tour de force de la construction de l'abbaye elle-même et de sa basse-cour entourée de murailles sur son promontoire lui-même aménagé en terrasses (le « petit Mont-Saint-Michel limousin »), l'impact fort des moines bâtisseurs sur le paysage des 1070 hectares de leurs deux franchises a pris la forme de nombreux chemins reliant l'abbaye à ses manses et au réseau routier régional, de vingt-deux manses (une maison et une bâtisse ruinées et une cave ont été localisées cette année) dont une villeneuve de 12000 m², de cinq faubourg et d'une vaste grange dîmière de 1200 m² au sol à l'origine.

Dans le domaine hydraulique, la prospection 2016 permet de faire passer le nombre de chaussées-digues relevées de 13 à 16, leur développement de 1200 à 1300 m linéaires et la superficie théorique de leurs retenues d'eau de 100 à 100,3 hectares, les canaux d'irrigation (*levades*) passent de 17 à 22 et leur développement passe de 1500 à 2800 m linéaires. Les dix moulins à eau sont désormais 11, l'adduction d'eau souterraine de la « Gasne du Plombier » de 800 m de long est désormais renforcée par une autre système d'adduction. Au moins huit pêcheries supplémentaires ont été localisées, parfois presque disparues. Un modèle standardisé d'aménagements hydrauliques se fait de plus en plus jour : un talweg est barré par une digue qui relève l'eau, forme un étang plus ou moins vaste et alimente une ou deux levades dotées de vannes de part et d'autre du vallon. L'eau irrigue les prés situés en bas de versant. Un moulin peut utiliser la force motrice, des bassins peuvent servir de lavoir et/ou d'abreuvoirs.

Dans le domaine des limites, la *grande muraille* de 2740 m de développement pour un mètre de large, dotée de 4 édifices et d'une « barre » chemisée de 48 m de long (franchise de Grandmont) est désormais complétée par la limite de la franchise de Muret, constituée d'un fossé et d'un talus relevés provisoirement sur 800 m. L'étude des remparts-*barris* de six mètres de large autour des faubourgs a été complétée par Sébastien Porcheret qui a localisé un probable tracé du rempart longé par un chemin étroit dans la partie haute du bourg.

Les cent hectares d'essarts au XVI^e siècle à Fontpeys et leur parcellaire matérialisé par des murets ont été mieux cernés et le système complexe de captage d'eau, de retenue et de distribution vers diverses levades est mieux connu.

Enfin, sur le plan des vestiges religieux, notons les divers aménagements passant pour témoigner de la présence terrestre de saint Étienne à Muret : les restes d'une chapelle, avec un lapidaire gothique provenant sans doute de l'ancien prieuré proche, un vaste rocher plat où se serait dressé sa celle, un

mystérieux rocher percé d'un trou régulier et d'une rigole, un troisième rocher christianisé au moyen d'une croix de fer forgé, un quatrième rocher au pied duquel sourd la Fontaine de Saint-Etienne dans une vasque de granit...

Dans le rapport 2015, Sabine Racinet synthétise la description de Muret dans les divers textes médiévaux. Cette description se fait selon un *topos* hagiographique mettant en valeur les sources (*fontes*), la terre déserte et impraticable (*terram... desertam et inviam*), une demeure ouverte et exposée à tous les vents (*domum ventis expositam*) ; l'endroit est entièrement boisé (*tota silvestris*) et stérile (*sterilis*), avec un climat rude (*fere omni tempore hiemalis*) ; il n'y a pas d'occupation humaine (*hominibus insueta*) mais abondance de bêtes sauvages (*assueta feris*)¹²⁷. Ce n'est pas du tout l'image que nous donnent les textes de donation de la franchise de Muret un siècle plus tard.

Une statue très dégradée et sans doute baroque de saint Sébastien a enfin été retrouvée dans la grange des Moines, provenant probablement de l'abbaye.

Le programme de recherches initié en 2013 sur l'abbaye chef-d'ordre de Grandmont a été, dès le début, placé sous les signes de la pluridisciplinarité et de l'archéologie extensive. Certes, le site fouillé de l'abbaye est central dans le programme d'étude mais l'étude de son insertion dans son environnement proche et les aménagements monastiques qui y sont liés est également une préoccupation importante dès le début de la recherche.

Les 92 éléments d'aménagement du territoire, découverts lors de ces quatre campagnes de prospections, ont fait l'objet d'un inventaire. Cet inventaire sert de base à l'élaboration d'un SIG (système d'informations géographiques) en cours de réalisation par Maxime Larratte. Grâce à des logiciels comme ArcGIS, nous pouvons inventorier, décrire et localiser des éléments archéologiques sur un seul et même document. En effet, les sites inventoriés et décrits peuvent être triés selon un thème de recherche précis (hydraulique, bâti, communications, religieux...) puis localisés sur une carte topographique ou une orthophotographie.

La nature géographique du terrain étudié, très escarpé et au couvert végétal parfois impénétrable, et la date des campagnes de prospection, toujours en été, rendent les résultats parfois difficiles à interpréter. Certaines parcelles difficiles d'accès n'ont pas pu être prospectées ; certaines structures découvertes n'ont pas pu être localisées avec précision en raison de l'absence de repères visibles à proximité ; le parcellaire d'essart de Fontpey, trop complexe, n'a été ainsi relevé que grossièrement.

C'est pourquoi le recours à l'outil LiDAR en collaboration avec Maxime Larratte semble indispensable pour pouvoir poursuivre fructueusement cette opération de prospection-inventaire. En effet, l'outil LiDAR est un nouveau procédé d'analyse archéologique, historique et géographique, qui a déjà fait ses preuves. Une étude similaire est en cours de réalisation dans la forêt de Compiègne et à

¹²⁷ Sabine Racinet, *Rapport 2015*, p. 27.

d'ores et déjà révélé des résultats prometteurs¹²⁸. Ce procédé permet de visualiser directement les reliefs du sol sur de grandes surfaces avec une rapidité et une précision de prises de points inégalée parmi les appareils de télédétection, quelque soit la nature du terrain. Toutes les nouvelles structures seront ajoutées à la base de données SIG et les données déjà répertoriées feront l'objet d'une géolocalisation sur ces images.

La prospection pédestre et le relevé LiDAR sont totalement complémentaires : le relevé LiDAR ne permet pas de définir la nature d'une structure tandis que la prospection pédestre ne permet pas de localiser la structure avec suffisamment de précision. Le LiDAR localise sans interpréter, le prospecteur doit se rendre sur site, interpréter et enregistrer directement la structure découverte. Toute découverte au moyen du LiDAR sera donc validée par une prospection au sol, afin d'avoir un contact visuel direct avec la structure. L'emploi conjoint des deux méthodes est donc absolument nécessaire. Ces deux procédés peuvent également s'enrichir mutuellement, certaines structures archéologiques étant invisibles au sol et inversement.

Ces deux techniques pourront enfin permettre la découverte de structures archéologiques en bon état de conservation. Cela permettrait alors d'effectuer des analyses de terrains plus poussées comme des sondages archéologiques ou des prospections subaquatiques.

¹²⁸ Maxime Larratte, *L'utilisation des données LiDAR pour l'analyse des aménagements cynégétiques en forêt de Compiègne (IXe-XVIIIe siècles)*, Université de Picardie Jules Verne, Amiens, 2015.